

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023

2023-081

Le lundi 3 juillet 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRÉSENTS :

Jean-Luc DUPONT, Éric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Éric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU À Christelle LAMBERT, Magali DEVAUD À Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT À Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Laurent BAUMEL À Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON À Frédéric DAVIET, Lucile VUILLERMOZ À Jean-Jacques LAPORTE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETARE DE SEANCE : Daniel DAMMERY

OPAH-RU - Aides à la rénovation aux particuliers

Vu la délibération n°2020-115 prise par la Ville de Chinon du 8 décembre 2020 pour participer financièrement à l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2021/022 du 26 janvier 2021 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire relative à l'attribution d'aides directes dans le cadre de l'OPAH ;

Vu la délibération n°2021-019 de la Ville de Chinon prise le 9 février 2021 sur les conventions avec les financeurs dans le cadre de la nouvelle OPAH-RU 2021-2025 ;

Vu la délibération n°2021-077 de la Ville de Chinon prise le 18 mai 2021 pour modifier le montant de la participation de la Ville aux aides ;

Vu la commission OPAH-RU du Lundi 12 juin 2023.

Bénéficiaire	Nature des aides attribuées	Montant de participation prévisionnel de la CCCVL	Montant de participation prévisionnel de la Ville de Chinon	Montant aides (Collectivité + partenaires)	Montant travaux prévisionnels HT	Dont taux prévisionnel intervention CCCVL	Dont taux prévisionnel intervention Ville de Chinon	Dont taux prévisionnel intervention CCCVL Et Ville de Chinon
GONZALEZ Sébastien et Véronique (22 rue Philippe de Commines)	1 PB Logements très dégradé + 1 prime sortie de vacance	15 000,00 €	6 000,00 €	59 000,00 €	91 434,00 €	16 %	7 %	23%
LECUREUIL Vincent et Elisabeth (2 rue Michelet)	1 PB dégradé + 1 prime sortie de vacance	11 600,00 €	3 200,00 €	70 745,00 €	98 800,00 €	12 %	3 %	15%
SCI GRANDGOUSIER (52 rue Haute Ste Maurice)	4 PB très dégradés + 4 primes sorties de vacances	60 000,00 €	24 000,00 €	229 655,00 €	546 171,00 €	11 %	4 %	15%
Association Syndicale Libre Clos Aliénor (15 rue Jean-Jacques Rousseau)	4 primes sorties de vacances (création de 13 logements hors critère ANAH)	36 000 €	0 €	36 000 €	873 508 €	4 %		4%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **DIT** que la subvention sera versée au(x) bénéficiaire(s) ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

Fait à CHINON, le 7 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 13/07/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication sur le site de la ville de Chinon (www.ville-chinon.com)